



Extrait du **Registre public d'accessibilité** Version 1.6 de l'**IMSAT –HLJ**

Institut Méditerranéen du Sport de l'Animation et du Tourisme
Les Heures Libres de la Jeunesse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement :

IMSAT – Institut Méditerranéen du Sport de l'Animation et du Tourisme

Type de l'établissement :

R-W-X / Organisme de formation et centre sportif, centre de formation d'apprentis

Catégorie de l'établissement :

L'établissement est composé de 3 ERP de 5^{ème} catégorie

Adresse :

Campus de la Grande Tourrache –Avenue François Arago –ZI Toulon Est -
83130 LA GARDE

Coordonnées :

04 94 75 24 15 - contact@imsat.fr

2 - Informations sur l'accessibilité des prestations :

- L'accès aux cinq salles de formation (A11, A12, A13, 21 et A22) du rez-de-chaussée est permis au PMR via une rampe d'accès depuis le parking nord côté avenue François Arago.
- L'accès aux quatre petites salles de formation (DULAS 1, 2, 3 et 4) côté parking nord est permis au PMR via une rampe d'accès depuis le parking côté avenue François Arago.
- L'accès au gymnase et ses sanitaires (salle de sport en gazon synthétique du rez-de-chaussée est permis au PMR via une rampe d'accès depuis le parking nord côté avenue François Arago.
En revanche, les gradins de ce gymnase sont condamnés et retirés de l'ERP, le public n'y a plus accès.



- L'entresol n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant (PMR) car présence d'un escalier communiquant depuis le rez-de-chaussée en descendant ou depuis le rez-de-pinède en montant. Le bâtiment n'est pas encore doté d'ascenseur. Aucun projet n'est prévu en ce sens pour le moment c'est pourquoi nous ne proposons aucune prestation à ce niveau
- Les équipements et salles de sport du sous-sol (en rez-de-pinède) sont accessibles par l'arrière du bâtiment (pinède en façade sud). En revanche, la mezzanine « espace cardio » n'est pas accessible en raison de la présence d'un escalier et non doté d'ascenseur.
- L'espace Beach est accessible aux personnes handicapées mais la circulation y est réduite pour les PMR en raison de la nature du sol (sable).

L'établissement ne dispose d'aucune dérogation particulière.